

Dans notre précédent bulletin, nous vous informions que certain.e.s salarié.e.s porté.e.s s'étaient vu.e.s refuser le cumul de l'indemnité chômage avec leur rémunération comme prévu dans la réglementation Unédic. Comme nous vous l'avions indiqué, la CGT a interrogé l'Unédic sur ce problème, qui nous avait répondu qu'elle ne comprenait pas le pourquoi d'un tel arrêt d'indemnisation.

Il semblerait que notre intervention ait tout de même porté ses fruits car tous les dossiers dont nous avons connaissance, ont été réglés depuis. Il y a eu, apparemment, une mauvaise interprétation des circulaires Unédic par certain.e.s conseiller.ère.s du Pôle Emploi, à l'origine de ce dysfonctionnement.

Nous sommes heureux que cette histoire se soit résolue aussi rapidement.

Nous commençons à recevoir des invitations pour négocier la mise en place, ou le renouvellement, de Comité Social et Economique (CSE) au sein d'entreprises de portage salarial (EPS). Et cette tendance va aller en s'accéléralant jusqu'à la fin 2024.

Rappelez-vous que les EPS ne sont pas des organismes philanthropiques, mais des sociétés commerciales dont le but est de faire du profit. Que celui-ci est réalisé par une captation partielle des richesses créées par leurs salarié.e.s porté.e.s, notamment via les frais de gestion (mais pas que). Dans

ce cadre, il nous semble important que les salarié.e.s porté.e.s, via leurs élu.e.s au CSE, puissent intervenir sur les orientations et choix pris par l'EPS, qui nécessairement les impacteront. Car c'est de votre argent qu'il s'agit. Il nous semble donc d'autant plus important que vous puissiez intervenir, collectivement, sur l'usage qui est fait de celui-ci.

Mais pour cela, il est nécessaire que des personnes se portent candidat.e.s pour assumer cette fonction. Voilà pourquoi, nous vous invitons à prendre contact avec nous si d'aventure vous souhaitez vous impliquer un peu dans l'amélioration collective de l'outils « portage salarial ».

Pour plus d'information sur le CSE dans le portage salarial : <https://www.soc-etudes.cgt.fr/info-branches/tracts-de-la-federation/le-comite-social-et-economique-cse-et-le-portage-salarial/>

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : PORTAGE SALARIAL _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

Non-Cadres Cadre

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.